



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 6 avril 2021

CM 2517/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0190(COD)

CODEC
CULT
AUDIO
CADREFIN
RELEX
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant:	enea.desideri@consilium.europa.eu / codecision.adoption@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	Tel. +32 2 281 7758
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme "Europe créative" (2021 à 2027) et abrogeant le règlement (UE) n° 1295/2013 – Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil – Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 31 mars 2021, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous marquez votre accord sur l'adoption de la position du Conseil en première lecture visée en objet, dont le texte figure dans le document 14146/20, et de l'exposé des motifs qui figure dans l'addendum 1 dudit document.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper¹.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil par courrier électronique à l'adresse codecision.adoption@consilium.europa.eu au plus tard le **mardi 13 avril 2021 à 13 heures** (heure de Bruxelles).

¹ Doc. 7326/21 ADD 1.